

### Nous contacter

📍 1 rue Monge - 21000 DIJON

☎ 09.70.80.93.27

L'accès téléphonique au Secteur Licences est ouvert uniquement les matins jusqu'au 24 septembre 2021. Vous pouvez poser vos questions par mail, sous l'adresse officielle du club, à : [licences@lbfc.fff.fr](mailto:licences@lbfc.fff.fr)

### Licence arbitre

Les arbitres ont reçu leur dossier médical et les consignes relatives à leur demande de licence.

**Rappel** : le club procède à l'enregistrement de la demande de licence en ligne. La date limite de renouvellement est fixée au 31 août 2021 (l'arbitre renouvelant après cette date ne comptera pas dans les obligations de son club - Art. 33 statut de l'arbitrage)

**Dossier médical** : à envoyer par voie postale à : **LBFCF, 1 rue Monge, 21000 Dijon, pour l'arbitre de Ligue** (et au District d'appartenance pour l'arbitre de district) sous pli confidentiel et au plus tard dans les 60 jours à compter de la date d'enregistrement de la demande de licence. **Passé ce délai, la demande de licence est annulée !**

### Dématérialisation des licences

J'adhère, c'est tellement facile !

- 🌐 Gain de temps important dans la collecte de pièces (moins de scan, moins d'allers/retours avec les licenciés)
- 🌐 Facilité de saisie des informations
- 🌐 Réduction des charges administratives
- 🌐 Rapidité du processus
- 🌐 Écologique (plus de licence en papier)
- 🌐 Service gratuit !

Pour commencer, rendez- vous sur :

➔ <https://footclubs.fff.fr>

### Fonctionnement

- 🌐 Pour pouvoir accéder au menu de demande de licence, commencez par la validation du Bureau de votre club.
- 🌐 Le contrôle des licences se fait dans l'ordre chronologique des enregistrements des demandes complètes. Pour conserver l'équité, les éventuelles requêtes sollicitant une priorité de traitement ne sont pas prises en considération.
- 🌐 Une demande de licence vérifiée et complète fait gagner du temps à tous.

### Médical

Le **JOUEUR MINEUR** est **DISPENSÉ** de fournir un **certificat médical** pour pratiquer le football. Un simple auto-questionnaire de santé rempli et signé par les parents sera suffisant jusqu'à la majorité du joueur.

Le certificat médical présent sur le bordereau de demande de licence à compléter (et valable que pour la seule saison en cours) si un « oui » dans le QS-Santé.

A noter en revanche que **pour bénéficier d'un double surclassement**, il faudra toujours satisfaire à un examen médical.

### Licence volontaire

Réservée à toutes les fonctions non officielles au sein d'un club (parent accompagnateur, intendance, événementiel, buvette...etc).

### Dématérialisation

- 🌐 **SUPPRESSION** du **cachet médical** sur le certificat médical spécifique dématérialisation.
- 🌐 Ouverte dorénavant aux **VOLONTAIRES** et aux **ARBITRES**.
- 🌐 **VALIDATION AUTOMATIQUE** pour les **NOUVELLES** demandes si pas de contrôle de pièces.

### Saisie obligatoire du Code Postal de la ville de naissance

- 🌐 Pour tous les licenciés
- 🌐 Dans le cadre de l'Honorabilité (demande du Ministère pour prévenir les violences, en particulier sexuelles, dans le milieu du sport)

**DOCUMENTS, FICHES PRATIQUES & INFOS** Cliquez sur les boutons pour accéder aux différents documents :

### Bordereaux de demandes de licences

Les bordereaux pré-imprimés sont disponibles sur Footclubs. En raison des spécificités des assurances de chaque Ligue, les demandes de licences doivent obligatoirement être établies sur les documents de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de la saison en cours. Toute utilisation d'un autre bordereau (autre Ligue et/ou autre millésime) génère un rejet de la demande de licence.

Questionnaires de santé :

Licenciés MAJEURS

Licenciés MINEURS

[Demande de surclassement](#)

[Assurances Licences - MDS](#)

[Procédures d'Exception](#)

[Fiches pratiques](#)